



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires
UT /DU

COMMUNE DE MONTECOURT-LIZEROLLES

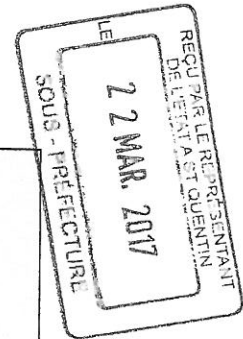
PLAN LOCAL D'URBANISME

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

MODE D'EMPLOI

En consultant le plan des servitudes d'utilité publique, si votre terrain est concerné, vous relevez la référence de cette servitude.

Vous vous reportez à la fiche ci-après qui vous fournit, à titre indicatif et sous réserve de consultation du service intéressé, des indications sur cette servitude.



Vu pour être annexé à mon arrêté du

Le Président,

Xavier BERTRAND

Le 16/01/2017

Page 1 sur 3

MONTESCOURT-LIZEROLLES
FICHE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	TYPE DE SERVITUDE	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORIGINE DE LA SERVITUDE	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE
AS ₁	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine Patrimoine naturel Eaux.	Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du code de la santé publique et du décret n°61-359 du 1 ^{er} août 1961, modifié par les décrets n° 67-1093 du 15 décembre 1967 et n°89-3 du 3 janvier 1989.	Arrêtés préfectoraux du 20 septembre 2016 déclarant d'utilité publique les travaux de captage et de dérivation des eaux, d'autorisation d'utiliser l'eau à fin de consommation humaine, de détermination des périmètres de protection, d'institution de servitudes et mesures de police Captage1 Code BRGM : 065-5X-0009.... Captage2 Code BRGM : 065-5X-0023	Agence Régionale de Santé Délégation Territoriale de l'Aisne 28 rue Fernand Christ 02011 LAON Cédex
EL ₁₁	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements Communications Réseau routier	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations en application des articles 3 et 4 de la loi n° 69-7 du 3 janvier 1969)	Décrets du 17/06/1982 concernant la RD1	
PT ₂	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements. Télécommunications	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26 du code des postes et des communications électroniques	Décret du 19/12/1988 – LH Neuville-saint-Amand/Chauny	FRANCE TELECOM Unité de pilotage réseaux nord est 26 avenue de Stalingrad 21000 DIJON

T ₁	Servitude relative à l'utilisation de certaines ressources et équipements Communications Voies ferrées et aérotrains	Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par : - la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer - l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques	- Ligne Creil Jeumont : ligne à double voie électrifiée.	SNCF délégation territoriale de l'immobilier Nord Tour de Lille – 5eme étage 59777 EURALILLE
T ₇	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements. Communications Circulation aérienne	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières instituées en application des articles R.244-1 et D.244-4 du Code de l'aviation civile	Autorisation spéciale délivrée par arrêté ministériel après avis de la commission centrale des services aéronautiques (ex : installation exemptée de permis de construire) Arrêté du 25 juillet 1990	Aviation civile Aéroport de Beauvais-Tille 60000 BEAUVAIS